

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 28 octobre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1944**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 octobre 2015, en y retirant les articles 20.002 et 20.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1945**

Vu la résolution CA15 16 0311 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 5 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le transport des matières résiduelles par conteneur pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à TTI Environnement inc. (CA12 16 0424), majorant ainsi le montant total de 164 414,25 \$ à 220 752 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156401015

---

**CE15 1946**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'émulsifiant de marque Niagara 1/3 % Angus;
- 2 - d'accorder à CSE incendie et sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14696 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153838008

---

**CE15 1947**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda n<sup>o</sup> 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Fahey et Associés inc. (CE15 1236) pour coordonner le programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet secteur Champ-de-Mars, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154778002

---

**CE15 1948**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Compilation Data Traffic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des relevés de circulation par traitement d'imagerie vidéo de la circulation, pour une somme maximale de 128 643,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14506 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150731001

---

**CE15 1949**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, à des fins d'opération des services de restauration, les trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - de ratifier les deux prolongations de bail d'une durée de six mois avec Projet Sol, aux conditions du bail initial approuvé le 27 septembre 2013, pour les périodes du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 30 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156406003

---

**CE15 1950**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 3 246,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 7 au 12 octobre 2015, à Tunis en Tunisie et à Dakar au Sénégal, dans le cadre d'une mission officielle en Afrique;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150843021

---

**CE15 1951**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 490,90 \$ relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part aux rencontres de la Fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui se tiendront à Québec, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1157034001

---

**CE15 1952**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de dépense de 760 000 \$, à des fins d'entretien et de travaux d'améliorations mineurs des bâtiments et de leurs équipements;
- 2 - d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2015 pour le financement d'entretien et de travaux d'améliorations locatives, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et à la liste de projets également jointe audit dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1152124001

---

**CE15 1953**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 57 908 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications pour le financement de deux postes permanents dans l'emploi (220730) chef de section - communications corporatives à la Division des communications corporatives, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153709002

---

**CE15 1954**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 371,40 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 2 au 7 novembre 2015, à Mexico (Mexique), afin de participer à la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153905003

---

**CE15 1955**

Considérant que le 22 octobre 2015, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA151629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 22 octobre 2015 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1<sup>er</sup> septembre 2025;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé dossier décisionnel comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1151629006

---

## **CE15 1956**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

pour autant que cela soit nécessaire et sans préjudice à la résolution CE15 1596 du 26 août 2015, de congédier Mme Nancy Bergeron, à compter du 28 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156407001

---

---

**Levée de la séance à 10 h 40**

70.001

---

Les résolutions CE15 1944 à CE15 1956 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville